

Ordre du jour :

1. **Mot d'accueil et introduction.**
2. **Désignation de deux scrutateurs / scrutatrices.**
3. **Rapport (oral) du groupe de travail sur le plan d'affaires futur de la Société.**
4. **Prise de connaissance du rapport du conseil d'administration exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet, établi en application de l'article 6:86 du Code des sociétés et des associations.**
5. **Modification de l'objet de la Société en remplaçant l'article 3 des statuts.**

Proposition de résolution: L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société en remplaçant l'article 3 des statuts. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans une version coordonnée des modifications proposées aux statuts mise à disposition des actionnaires sur le site web de la Société (<https://pages.newb.coop/fr-be/assemblee-generale-extraordinaire-6-janvier>) à partir du 21 décembre 2022.

6. **Réduction de la part fixe du capital de 4.700.000,00 EUR, pour la porter de 6.200.000,00 EUR à 1.500.000,00 EUR, et ce avec effet à la date de retrait de l'agrément par la Banque Nationale de Belgique en tant qu'établissement de crédit (la "Date de Prise d'Effet"). Cette réduction sera réalisée par augmentation de la part variable et sans annulation de parts.**

Proposition de résolution : L'assemblée décide de réduire la part fixe du capital de la Société de 4.700.000,00 EUR, pour la porter de 6.200.000,00 EUR à 1.500.000,00 EUR, et à la Date de Prise d'Effet. L'assemblée décide que cette réduction sera réalisée par augmentation de la part variable et sans annulation de parts.

7. **Constatation de la réalisation de la réduction de la part fixe du capital.**

Proposition de résolution : L'assemblée constate et me requiert, notaire, de constater authentiquement le fait que la réduction de la part fixe du capital qui précède sera effectivement réalisée la Date de Prise d'Effet, et qu'ainsi la part fixe du capital sera effectivement porté à 1.500.000,00 EUR.

8. **Modification de l'article 5 des statuts.**

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

9. **Modification de l'article 9 des statuts concernant l'adhésion des coopérateur-riche-s.**

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts concernant l'admission des coopérateur-riche-s. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

10. **Modification de l'article 10 des statuts concernant la perte de la qualité de membre.**

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts concernant la perte de la qualité de membre. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

11. **Modification de l'article 11 des statuts concernant la démission.**

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts concernant la démission. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

12. Modification des articles 16 à 26 et 38 des statuts concernant la gouvernance de la Société, la composition et les pouvoirs de l'organe d'administration et la représentation.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier les articles 16 à 26 et 38 des statuts concernant la gouvernance de la Société, la composition et les pouvoirs de l'organe d'administration et la représentation. Le nouveau texte de ces articles des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

13. Modification de l'article 27 des statuts concernant le-la(les) commissaire(s)

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts concernant le-la(les) commissaire(s). Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

14. Modification de l'article 30 des statuts concernant la date de l'assemblée générale ordinaire, modification de l'article 40 des statuts concernant l'exercice social et dispositions transitoires concernant l'exercice social en cours.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour qu'il commence désormais le premier jour du mois suivant le mois endéans lequel a lieu le retrait de l'agrément en tant qu'établissement de crédit et pour une durée de douze mois. L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 40 des statuts.

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire et de la tenir désormais le deuxième samedi du sixième mois suivant la clôture de l'exercice social à 14 heures. L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 30 des statuts.

Le nouveau texte des articles 30 et 40 des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

L'assemblée décide de clôturer l'exercice en cours, qui a commencé le 1^{er} janvier 2023, le dernier jour du mois endéans lequel a lieu le retrait de l'agrément en tant qu'établissement de crédit

L'assemblée décide que la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur les comptes annuels se tiendra le deuxième samedi du sixième mois suivant la clôture de l'exercice social à 14 heures.

15. Modification de l'article 31 des statuts concernant la convocation.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 31 des statuts concernant la convocation. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

16. Modification de l'article 43 des statuts concernant la répartition du bénéfice de l'exercice à affecter.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de modifier l'article 43 des statuts concernant la répartition du bénéfice de l'exercice à affecter. Le nouveau texte de cet article des statuts est mentionné dans la version coordonnée précitée des modifications proposées aux statuts.

17. Adoption d'un nouveau texte des statuts afin de procéder à certaines modifications des statuts, afin de les mettre en concordance avec les résolutions prises, avec le futur retrait de l'agrément en tant qu'établissement de crédit, avec la modification des organes de gouvernance, afin de les adapter en écriture inclusive et afin d'adapter ou de corriger certaines formulations.

Proposition de résolution : L'assemblée décide d'adopter un nouveau texte des statuts afin de procéder à certaines modifications des statuts, afin de les mettre en concordance avec les résolutions prises, avec le futur retrait de l'agrément en tant qu'établissement de crédit, avec la modification des organes de gouvernance, afin de les adapter en écriture inclusive et afin d'adapter ou de corriger certaines formulations.

Une version coordonnée des modifications proposées aux statuts est mise à disposition des actionnaires sur le site web de la Société (<https://pages.newb.coop/fr-be/assemblee-generale-extraordinaire-6-janvier>) à partir du 21 décembre 2022.

18. Pouvoirs.

Proposition de résolution : L'assemblée confère une procuration spéciale :

(i) à chaque administrateur de la Société afin de faire constater authentiquement la Date de Prise d'Effet;

(ii) au notaire soussigné, ou à tout autre notaire et/ou collaborateur de "Berquin Notaires" SCRL, afin de rédiger le texte de la coordination des statuts de la Société, le signer et le déposer dans la base de données électronique prévue à cet effet, conformément aux dispositions légales en la matière;

(iii) au conseil d'administration afin d'exécuter les résolutions prises; et

(iv) à Lucia Iglesias Lopez, élisant domicile à 75 Rue Botanique, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, chacun agissant seul, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

19. Varias.